

Procès-verbal du tirage au sort d'ordre de présentation des candidatures dans le cadre des élections professionnelles 2026

Le 10 juillet 2026, il a été procédé à un tirage au sort dans la salle polyvalente du CHI FREJUS en application de l'article R211-564 du Code Général de Fonction Publique prévoyant l'ordre d'apparition des candidatures à l'écran dans le cadre du vote électronique.

Ce tirage au sort s'est déroulé en présence de :

- Sandrine DE TADDEO, représentante CFDT
- Julie DEVESA, représentante FO
- Aurélie FERRERO, représentante SUD SANT SOCIAUX
- Benoit KERVELLA, secrétaire général FO
- Lucy LE MASSON, responsable formation
- Virgil MATRAY, gestionnaire carrières
- Séverine MARTINET, Responsable RH
- Stéphane MONDANI, secrétaire général CFDT
- Anissa TERGOU, représentante CGT
- Sonia VIGNOT, Directrice des Ressources Humaines

Le tirage au sort a été réalisé parmi les organisations syndicales représentatives disposant d'au moins un siège au CSE au CHI FREJUS à la date du tirage.

A la suite du tirage au sort, l'ordre d'apparition de présentation des candidatures pour l'ensemble des scrutins sera le suivant :

- 1. SUD SANTE SOCIAUX**
- 2. FORCE OUVRIERE**
- 3. CFDT**

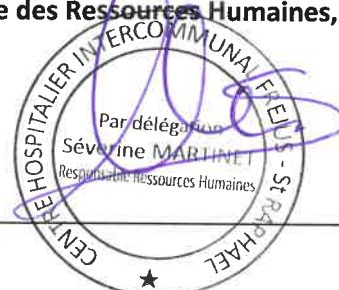
Par extension, l'ordre de présentation des candidatures des organisations syndicales établi par ce tirage au sort s'appliquera également à la communication des listes de candidats sur les panneaux prévus à cet effet dans les locaux de l'établissement, sur l'intranet de l'établissement et sur la plateforme de vote électronique.

Il est entendu qu'en cas de dépôt d'une liste de candidats dans les délais réglementaires par une nouvelle organisation syndicale, un nouveau tirage au sort sera organisé.

Fréjus, le 20 août 2026

**Pour le Directeur et par délégation,
La Directrice des Ressources Humaines,**

S. VIGNOT





Décision fixant la composition du bureau de vote électronique Des élections professionnelles du 10/12/2026

Vu les articles R211-1 à R215-18, R241-1 à R246-1, R251-1 à R254-93, R261-1 à R264-83, R271-1 à R273-9, R282-1 à R282-97 du code général de la fonction publique, et l'arrêté du 8 janvier 2018 modifié en 2026, relatif aux commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents contractuels de la fonction publique hospitalière

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE FREJUS SAINT-RAPHAEL DECIDE

ARTICLE I :

Sont nommés Président et secrétaire, chargés du Bureau pour l'élection par voie électronique des **élections professionnelles au CSE, CAP et CCP** :

- Madame Lucy LE MASSON, Présidente
- Monsieur Virgil MATRAY, secrétaire

ARTICLE II :

Sont nommés délégués de liste au titre des organisations syndicales représentées au Bureau de vote pour l'élection par voie électronique des **élections professionnelles au CSE, CAP et CCP** :

• Pour CFDT :

- Monsieur Stéphane MONDANI (titulaire)
- Madame Sandrine DE TADDEO (suppléante)

• Pour Force Ouvrière :

- Monsieur Benoît KERVILLA (titulaire)
- Madame Julie DEVESA (suppléante)

• Pour Sud Santé Sociaux :

- Madame Aurélie FERRERO (titulaire)
- Madame Denise HUMBERT (suppléante)

Fréjus, le 14 septembre 2026

Pour le Directeur et par délégation,
La Directrice des Ressources Humaines,

S. VIGNOT

